

“L'exploitation forestière ne met pas la biodiversité en danger”

Avec une demande croissante sur tous les marchés, publics et privés, le bois certifié PEFC est devenu un atout pour les forestiers. Il démontre leur implication dans la gestion de leurs espaces, mais s'oppose aussi parfois aux a priori de certains, dont quelques protecteurs de l'environnement pour qui “exploiter” est antinomique avec “forêt” et “biodiversité”. Lors de l'assemblée générale organisée à La Roquebrussanne le 27 mars, le président de PEFC PACA, Daniel Quilici, a voulu rétablir les faits.



sement, des îlots d'évolution naturel, du pastoralisme et une zone patrimoniale autour du Jas d'Agnis où l'assemblée sera invitée à se rendre. Des coupes sont faites sur ces parcelles, démontrant qu'entretien, gestion et biodiversité sont indissociables.

D'autres intervenants souligneront aussi cet argument. Antoine Catard du Conservatoire d'Espaces Naturels ou encore Philippe Demarq, directeur de l'ONF, feront la démonstration que la diversité repose sur deux piliers : celle en essences et celle en structures, horizontale ou verticale. Sur ce point, le rôle de l'homme a un impact en terme de maintien des écosystèmes et des habitats naturels puisque son intervention se doit d'être raisonnée pour contribuer à la richesse biologique. On parlera de “naturalité des espaces” avec le rôle des arbres sénescents, celui des végétaux centenaires aussi.

Pour le directeur de l'ONF, tout l'enjeu a été d'intégrer la préservation de la biodiversité dans la gestion des sites domaniaux. Une palette d'outils a été déployée avec des aménagements, le réseau des réserves biologiques dont 19 sont localisées en Provence pour 9.175 ha ou encore Natura 2000, le tout condensé dans des prescriptions environnementales à appliquer sur les travaux et les coupes.

De son côté, le Syndicat des Exploitants Forestiers et Scieurs qui regroupe une vingtaine d'entreprises

PEFC en Provence, a pris en compte cette notion de biodiversité devenue aujourd'hui essentielle. Des contrats sont signés avec les sous-traitants pour respecter un cahier des charges qui va du maintien d'arbres morts et d'îlots de vieillissement au stockage des hydrocarbures, l'utilisation d'huiles biodégradables mais aussi des kits anti-pollution.

Une certification PEFC va au-delà d'un simple code de bonne conduite et de bonnes pratiques. Elle confirme une volonté de rendre compatible la gestion et la préservation ce qui, souvent, relève de l'impossible pour le grand public qui, déjà, n'arrive pas à concevoir que l'espace forestier soit privé. Les propriétaires sont nombreux à raconter des anecdotes qui les opposent à des promoteurs pour qui couper un arbre est sacrilège, tout comme interdire l'accès à un espace boisé. Ils sont aussi nombreux à relever qu'un panneau PEFC à l'entrée d'un chemin impose le respect pour le visiteur, même s'il n'a pas été invité à s'y rendre. Pour le grand public, la certification est une valeur sûre, un engagement qui, même si sa définition est un peu floue pour lui, ne peut être que positif puisque le mot “certification” est mentionné sur le panneau. PEFC serait alors un appel au respect du travail des hommes : un idéal que bien des propriétaires forestiers et sylviculteurs aimeraient vivre au quotidien.

Pascal Porte

Créée en 2002 pour promouvoir et mettre en œuvre le dispositif de certification PEFC en Provence Alpes Côte d'Azur, l'association PEFC PACA regroupe trois collèges. Le premier est constitué des acteurs de la forêt, privés et publics, dont le CRPF, l'ONF, les communes forestières, Provence Forêt, les syndicats de propriétaires forestiers et FORESTOUR. Un deuxième associe notamment le Syndicat des Exploitants Forestiers et Scieurs, l'interprofession forêt et bois des Alpes Maritimes et Fibre Excellence Tarascon SAS. Enfin, un troisième fait entrer en jeu le Conservatoire des Espaces Naturels, les chasseurs, la Chambre Régionale d'Agriculture ou encore la LPO. Cette carte de visite, à elle seule, résume parfaitement les enjeux initialement fixés par les fondateurs : le développement durable, étroitement conjugué à une préservation et une valorisation de l'environnement. Rien ne vaut, pour illustrer les ambitions et les actions, une sortie sur le terrain : le choix de La Roquebrussanne n'était pas anodin puisque la commune, comme l'ont présenté le maire, Michel Gros et son adjoint, Lionel Brouquier, a engagé plus de 400 ha de forêt en PEFC sur des enjeux de DFCI afin de relancer la gestion forestière, de coordonner les différentes activités que sont l'élevage caprin, la chasse, l'exploitation forestière et l'accueil du public, mais aussi et surtout, de favoriser la biodiversité. En collaboration avec l'ONF et des élèves ingénieurs, un document d'orientation a été établi avec la création d'unités de gestion comprenant des nids de vieillissement



des forêts domaniales de Provence sont classés en enjeu fort et moyen pour l'écologie

De plus en plus d'agriculteurs en difficulté

Alors que le nombre d'exploitants agricoles diminue en région PACA, ils sont toujours aussi nombreux à rencontrer des difficultés économiques majeures. C'est le triste constat dressé par Solidarité Paysans Provence Alpes lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 2 avril à la Maison du Paysan au Cannet des Maures. C'est sur cette base que l'association a réfléchi à ses missions et à son positionnement pour apporter des solutions.

En 2012, 94 nouvelles familles ont fait appel à Solidarité Paysans Provence Alpes qui a accompagné un total de 259 familles de la région dont 25 dans les Alpes-de-Haute-Provence, 10 dans les Hautes-Alpes, 166 dans les Bouches-du-Rhône, 29 dans le Var et 29 dans le Vaucluse.

259 familles accompagnées en 2012

L'association intervient pour les aider dans leurs démarches administratives, juridiques, financières, fiscales et sociales. Liée par convention aux Conseils Généraux des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence, elle assure notamment le suivi des agriculteurs bénéficiaires du RSA. Elle accompagne aussi les exploitations en procédure judiciaire. Dans ce cadre, la structure suit 75 dossiers dont 4 en redressement amiable, 4 en procédure de sauvegarde, 38 en redressement judiciaire et 29 en liquidation.



L'essentiel des demandes est motivé par les difficultés économiques, souvent par un endettement auquel il devient impossible de faire face. La plupart émane des productions maraîchère, arboricole et horticole. “La crise est plus conjoncturelle que structurelle et même si cette année a pu être bénéficiaire pour certains, elle n'a pas pu permettre d'apurer les passifs accumulés au cours des années précédentes”, expliquent les responsables de l'association. L'élevage, surtout ovin mais aussi caprin et bovin, est un autre secteur où Solidarité Paysans a constaté d'importantes difficultés. “Malgré les primes, la marge est généralement faible et n'importe quel incident sanitaire ou de marché précipite les difficultés économiques”, souligne le rapport d'activité de Solidarité Paysans. Dans les rangs de l'association, on pointe également “des exploitations fragiles dès la mise en œuvre du projet”. Pour beaucoup, la demande d'aide arrive bien tard, ce qui rend d'autant plus difficile le redressement, déplore enfin l'association.

C'est dans ce contexte que Solidarité Paysans a engagé une réflexion de fond quant à son positionnement. Pour ses responsables, il convient d'abord de mieux faire connaître l'association auprès des agriculteurs comme des acteurs institutionnels, qui sont encore trop nombreux à ignorer jusqu'à son existence.

Une mission d'accompagnement, d'anticipation et d'alerte

L'assemblée réfléchira aussi aux missions de l'association. Si celle-ci a pour première vocation d'apporter une aide concrète aux agriculteurs en difficulté, sans distinction ni jugement, son président Henri Cestier attirera aussi l'attention sur ses missions d'anticipation et d'alerte. A ce chapitre, il pointera notamment l'augmentation du nombre de jeunes installés depuis moins de 5 ans ou d'ouvriers qui reprennent l'exploitation de leur employeur, de plus en plus nombreux à se retourner vers Solidarité Paysans dans la région. Il plaidera pour une plus large intervention en amont, comme le fait déjà l'association dans certains établissements de formation en PACA. “Il ne s'agit pas de décourager les candidats à l'installation mais de les sensibiliser aux écueils qu'ils pourront rencontrer plutôt que de les voir buter souvent sur les mêmes obstacles et essayer de les rattraper alors que pour certains il est déjà trop tard”, expliquera-t-il.

Pour Josué Morand, administrateur varois, il convient par ailleurs de s'engager plus avant dans la défense collective afin de s'attaquer aux causes des problèmes rencontrés sur le terrain et de lutter contre les injustices. “Les agriculteurs en difficulté ne sont pas de mauvais agriculteurs, il faut combattre cette image qui est fautive et leur fait beaucoup de tort”, défendra-t-il avec force. Le rôle des associations locales est donc aussi de faire remonter les problèmes afin que Solidarité Paysans porte au niveau national la voix de ceux qui n'en ont pas au niveau local et exerce une mission d'alerte et de négociation auprès des pouvoirs publics dans le but de trouver des solutions durables aux difficultés rencontrées.

G.L.

soit un taux de boisement de 48 % font de la région PACA la deuxième région la plus boisée de France

1.517.000 ha,